Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20260427-17_2026B-DE

GRAND CHARMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 17/2026	OBJET : Désignation des délégués au comité syndical du syndicat mixte du gaz de la région de Montbéliard (SYGAM)
Date de la convocation : 21/04/2026 Date de la séance : 27/04/2026 Présidence de séance : Aurélie DZIERZYNSKI, Maire Secrétaire de séance : Bisma SENOUCI	Membres présents : MM. Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Christophe CHARLES, Majda CHETTAT BENATTABOU, Hassan EL AZRAOUI, Pauline PERRIAU, Charles MONA, Roland TINET, Martine BATT, Pierre KRALJEVIC, Hugues METILLE, Marc DE GIORGI, Zahia LAZAAL, Pinar KESER, Séverine COENART, Nermin ABAZ, Bisma SENOUCI, Alain MOREL, Daniel BOURQUIN, Céline GROS, Natacha HEMONET, Yasmina TABECHE, Jacinthe NUNHOLD
Membres en exercice : 29 Membres présents : 25 Membres représentés : 4 Membres absents non excusés : 0 Votants : 29	Membres représentés : Mme Nadia LAKHDER donne pouvoir à M. David LOYSEAU M. Hidir DEMIR donne pouvoir à Mme Pinar KESER M. Ouafdi ADNANI donne pouvoir à M. Hassan EL AZRAOUI M. Fouad EL HAMINE donne pouvoir à Mme Yasmina TABECHE
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 29/04/2026 et de sa publication le 30/04/2026	
Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 27/04/2026 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 30/04/2026	

Conformément à l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte du Gaz de la région de Montbéliard, chaque commune membre est représentée au Comité Syndical par 2 délégués titulaires.

En outre, ce même article prévoit également que chaque commune dispose d'un délégué suppléant avec voix délibérative (en cas d'empêchement d'un titulaire) élu dans les mêmes conditions que les délégués titulaires.

Le conseil municipal est par conséquent invité à procéder à l'élection de ses représentants (titulaires et suppléant) afin de permettre l'installation du Comité Syndical qui doit intervenir, conformément aux dispositions législatives en vigueur, dans un délai de 4 semaines à compter de l'élection des maires.

Il est rappelé qu'en application des articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est voté au scrutin secret toutes les fois qu'il s'agit de procéder à une nomination ou à une présentation. Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. **S'agissant d'un syndicat intercommunal, le vote au scrutin secret est obligatoire.**

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20260427-17_2026B-DE

GRAND CHARMONT

Il est proposé au conseil municipal les candidatures suivantes :

Liste conduite par Mme DZIERZYNSKI qui obtient 22 voix

Délégués titulaires :

- Monsieur Robert GRILLON
- Monsieur Christophe CHARLES

Délégué suppléant :

- Monsieur Hugues METILLE

Liste conduite par M. BOURQUIN qui obtient 7 voix

Délégués titulaires :

- Monsieur Daniel BOURQUIN
- Monsieur Alain MOREL

Délégué suppléant :

- Mme Céline GROS

Sont donc proclamés élus MM. Robert GRILLON et Christophe CHARLES en tant que délégués titulaires et Hugues METILLE en tant que suppléant.

Le Maire,
Aurélie DZIERZYNSKI.

MAIRIE DE GRAND-CHARMONT (Doubs)

Le secrétaire de séance,
Bisma SENOUCI